

DECISION DU PRÉSIDENT

N° DP-2025-21

Objet : Intercom de la Vire au Noireau –
Qualité de Vie au Travail (QVT) – Mise en
place d'une activité sportive

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 15 février 2024 ;

Considérant la politique de la qualité de vie au travail (QVT), à destination du personnel, mise en œuvre à l'Intercom de la Vire au Noireau,

DÉCIDE

Article 1 :

D'établir, avec le club de sport Planète Fitness – 9 rue de la Mercerie – 14500 VIRE NORMANDIE, une convention de partenariat relative à la prestation d'une animation sportive, à compter du 9 septembre et pour une durée d'un an, destinée aux personnels de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Cette activité sportive se tiendra de façon hebdomadaire, les mardis de 12h30 à 13h15, au tarif de 2 € par agents et comprend :

- une séance avec un coach sportif ;
- l'accès au plateau cardio et musculation

Une feuille d'émargement sera signée par les agents lors de chaque séance.

Les factures seront transmises par la salle de sport Planète Fitness à l'Intercom de la Vire au Noireau via Chorus Pro.

Article 2 :

Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Préfecture,
- à Madame le Trésorier Principal, comptable public,
- à la salle de sport Planète Fitness

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau informera le Conseil Communautaire de cette décision lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

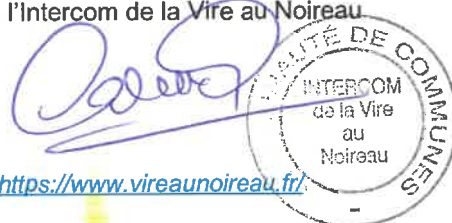
014-200068799-20251017-DP-2025-21-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2025
Publication : 04/11/2025

Fait à Vire Normandie
Le 17 octobre 2025

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/>
rubrique « actes administratifs », le : **- 4 NOV. 2025**

Décision du président n°DP-2025-21 du 17 octobre 2025

